OFFICE OF
THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER

CANADA

BUREAU DU
DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET

Analyse de l'infrastructure

Présentation au Comité sénatorial des finances nationales
Le 5 octobre 2016

Mandat du DPB

- Fournir au Parlement une analyse indépendante et objective sur :
  - l'état des finances du pays;
  - les estimations du gouvernement; et,
  - les tendances de l'économie canadienne.
- À la demande d'un comité ou d'un parlementaire :
  - Estimer les coûts financiers de toute proposition dont la compétence relève du Parlement.

Exemple - 2009 - analyse du FSI

- Aider le Parlement à comprendre les risques éventuels et les résultats du programme :
  - échéancier des activités de projet;
  - capacité du gouvernement à fournir les fonds votés en respectant les échéanciers précisés dans le programme;
  - capacité du programme d'atteindre ses objectifs à l'égard de la création d'emploi et de la croissance économique.

Si on demandait au Parlement d'approuver des dépenses similaires, quelles seraient les répercussions économiques, et à quel moment cela se concrétiserait-il?

Profil des dépenses cumulatives – Tendance: délai par rapport au plan

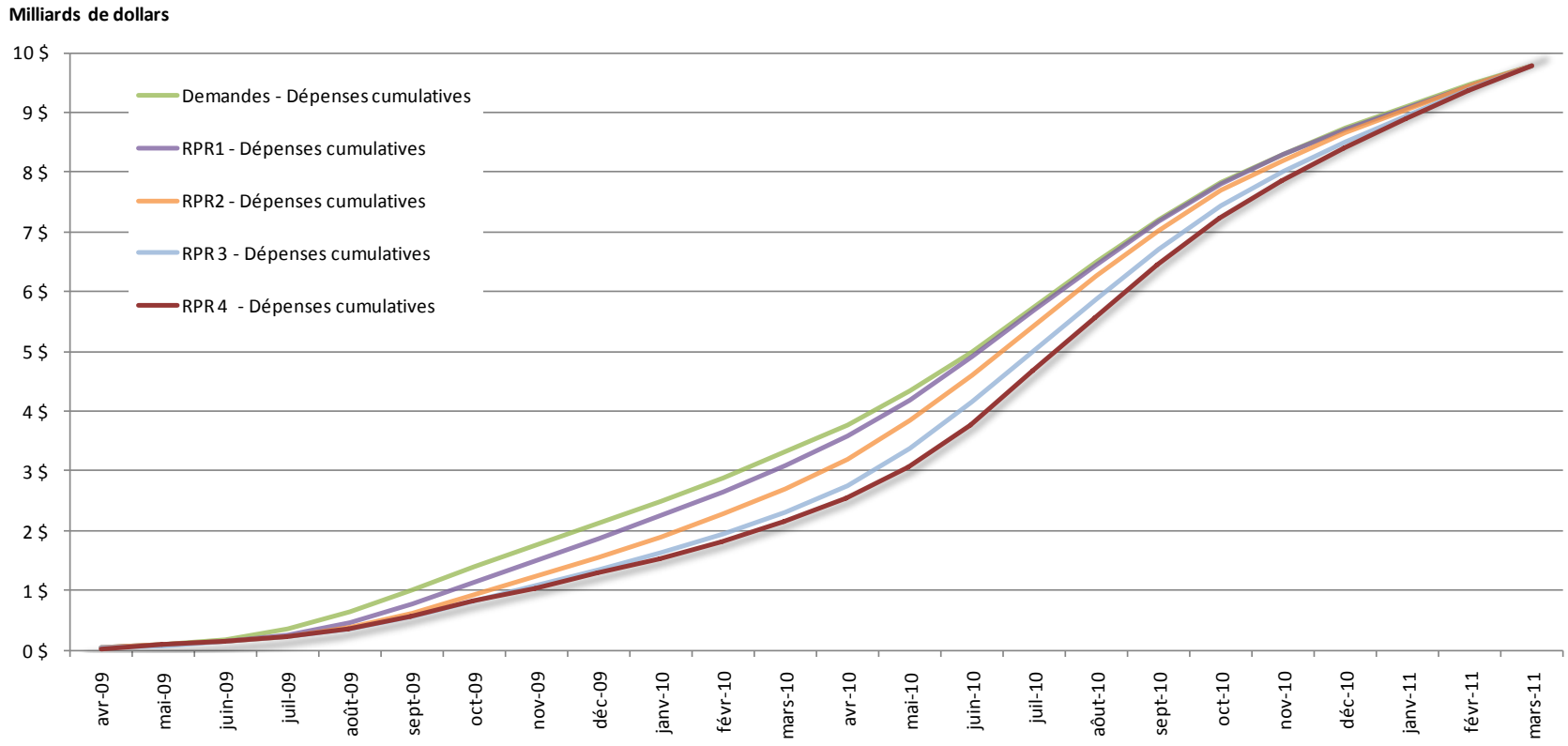

Prévisions sur le rendement

- Programme du FSI : 3 913 projets et contributions fédérales de 3,663 millions de dollars
- Scénario **optimiste** : trois projets non réalisés et 1,5 million de dollars de fonds inutilisés
- Scénario **moyen** : 934 projets non réalisés et 292 millions de dollars de fonds inutilisés
- Scénario **pessimiste** : 1 814 projets non réalisés et 500 millions de dollars de fonds inutilisés

Leçons – Limites des données

- Définitions incohérentes et manque de régularité des rapports
  - P. ex., le champ sur la valeur des travaux réalisés a été jugé, par l'organisation, non représentatif de l'avancement réel des travaux
- Les données sont autoconsignées, et la plupart d'entre elles ne font pas l'objet d'un audit par le GC.

Il a été impossible de tirer des conclusions faisant autorité sur le rendement du programme en se fondant sur les données de projet. Les normes applicables à la production de rapport sur les données dans le cadre de l'allocation pour l'infrastructure du budget 2016 ne semblent pas avoir changé.

Analyse de l’infrastructure, budget de 2016

- Élaboration d’une base de données pour le suivi de projet
- Demande de renseignements détaillés de projet de 28 ministères ayant obtenu des fonds d’infrastructure dans le cadre du budget de 2016
- Des mises à jour périodiques seront fournies sur l’avancement de l’allocation pour l’infrastructure du budget de 2016, et ce, au niveau des projets
- Possibilité de fournir une analyse détaillée d’un échantillon de projets individuels

Considérations – choix de l'outil

- Les programmes d'Infrastructure Canada entrent dans la catégorie des programmes de paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement.
- La politique du Conseil du Trésor applique à ceux-ci des exigences différentes des autres types de transfert, c'est-à-dire qu'il y a restrictions du nombre d'exigences obligatoires dans les ententes de contribution.
- En outre, seul le Cabinet peut établir les modalités de tous les programmes de paiements de transfert.

Les parlementaires pourraient vouloir expliciter l'information de rendement dont ils ont besoin pour approuver des mesures de dépenses extraordinaires, au lieu de se fier simplement aux politiques actuelles du Conseil du Trésor.

Tableau 1 : A Comparaison entre les pratiques de surveillance des stimulants aux É.-U. et au Canada		
	É.-U.	CANADA
Site Web	- www.Recovery.gov	- www.ActionPlan.gc.ca
Conseil ou comité	- Recovery Accountability and Transparency Board*	- S/O
Rapports gouvernementaux	- Rapport trimestriel sur la surveillance - Rapport trimestriel sur l'impact économique préparé par le Council of Economic Advisors (CEA)	- Rapport trimestriel préparé par Finances Canada
Rapports au niveau des ministères ou des organismes	- Sites Web sur le recouvrement des organismes - Plans en vertu de la Loi sur le recouvrement des organismes - Plans de travail sur le recouvrement des inspecteurs généraux (IG) des organismes - Rapports financiers et d'activités hebdomadaires - Rapports d'avis de financement	- Aucun rapport standard
Rapports au niveau des programmes/activités	- Plans en vertu de la Loi sur le recouvrement particuliers aux programmes - Autres rapports d'activités liés aux rapports des organismes	- Aucun rapport standard (Rapports minimaux liés au rapport trimestriel du GC)
Autres	- Rapports des bénéficiaires (trimestriels) ** - Rapports sur la gestion des risques - Rapports d'adjudication - Désignation d'un haut fonctionnaire responsable de la Loi sur le recouvrement par organisme - Sites Web sur le recouvrement des États	- S/O

Merci